

## ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C<sup>o</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

8 Octobre 1874.

## Bulletin politique.

Tous les journaux signalent et caractérisent à leur manière le résultat aujourd'hui presque entièrement connu des dernières élections. Les plus optimistes se bornent à dire que les situations respectives des radicaux et des conservateurs ne sont pas sensiblement modifiées. Mathématiquement, la chose est au moins discutable ; moralement elle ne l'est pas. Comme nous le disions dès le premier jour, il est certain que le mal a gagné et, après lui avoir ainsi laissé prendre carrière, il serait non moins téméraire de ne le point voir qu'il est coupable de ne l'avoir pas prévu.

D'ailleurs, telle qu'elle est, la situation apparaît fort grave ; mais il s'en faut, si on le veut bien, qu'elle soit désespérée. Ce qui serait grave, ce serait, ou bien en se trompant sur l'état vrai des choses, de se laisser endormir encore dans une fausse sécurité ; ou bien, le mal étant reconnu, de n'en tirer aucun parti pour des résolutions viriles et, au contraire, se croissant lâchement les bras, fermant les yeux, d'aller à l'abîme comme à une chose inévitable, tandis que le devoir est de rassembler ses forces pour remonter et rompre le courant. Sur ce thème, la polémique serait inépuisable ; mais il nous suffit de signaler ce point en insistant sur quelques nouvelles considérations.

Nous indiquions hier les principales. Il est certain que les procédés seront toujours peu de chose et produiront peu de fruit, tant qu'à la base du système ne se placera pas un principe qui fixe des convictions, pour qu'en haut se trouve une autorité qui guide et détermine les volontés. Mais les procédés eux-mêmes ont leur importance. A ce titre, il convient que les députés conservateurs puissent dans les élections récentes une autre leçon. Ne l'oublions pas ; les chiffres électoraux ont cette fois une importance d'autant plus grande que ces élections ont été faites sous l'empire d'une loi nouvelle.

Les politiques à courte vue s'imaginaient sans doute que quelques milliers d'électeurs enlevés de ci de là aux troupes radicales par les conditions de domicile suffiraient à rétablir les bonnes conditions de la lutte entre radicaux et conservateurs. Ils ont eu peur d'aller au delà, et d'un projet qui, avec bien des lacunes, indiquait pourtant de sérieuses réformes, ils ont consenti à retirer la disposition qui transportait de 24 ans à 25 l'âge requis pour participer aux élections.

Aujourd'hui, l'épreuve est faite de cette loi ainsi amendée et, nous ne craignons pas de le dire, cette épreuve a suffi pour sa condamnation. La loi est à refaire, mais avec quelles difficultés nouvelles, quand on devra reprendre la question en vue des futures élections législatives ! Il le faut cependant, et recommencer avec plus d'efforts ce qu'il eût été si facile de voter tout d'abord.

Hélas ! ce n'est pas à ce propos seulement que les Fabius Cunctator de la Chambre sont à même de vérifier ce que vaut leur politique d'atermoiement. Il n'est pas une des grandes questions qu'ils avaient à résoudre qui n'ait, de par eux, subi des retards dans le but, à ce qu'ils disaient, d'en rendre la solution plus facile.

Pour la proclamation du gouvernement

définitif, pour la liberté de l'enseignement supérieur, pour tant d'autres choses, ils ont eu les mêmes justifications ou les mêmes excuses. Ils ont donc attendu ; toutes choses en sont-elles devenues plus faciles ?

A présent qu'ils sont acculés, ces prétextes, non-seulement ne peuvent plus les couvrir, mais les engagent à tenir tête. Se dérober, ils n'en ont pas le droit et ne le peuvent plus. Ce n'est plus seulement leur devoir, c'est leur intérêt qui les contraint de livrer bataille et de vaincre.

AUGUSTE ROUSSEL.

## Chronique générale.

Le prince Charles Bonaparte, qui vient de l'emporter à Ajaccio, sur le prince Jérôme Napoléon, est le fils du prince de Canino, président de la république romaine en 1848, et le neveu du prince Pierre Bonaparte.

Le prince de Canino se réfugia en France, quelque temps après la prise de Rome, mais en fut aussitôt expulsé. L'empereur lui permit plus tard de rentrer, et il mourut à Paris, obscurément, rue de l'Université, en 1855 ou 1856.

Le duc de Cambacérès fut nommé tuteur du prince Charles, son fils, qui servit sous l'empire, dans la légion étrangère.

Il est aujourd'hui âgé de quarante-deux ans, et chef de bataillon en non activité au 54<sup>e</sup> de ligne.

On travaille activement au palais de la Légion d'honneur aux préparatifs d'une grande soirée que le général Vinoy offre aux grands dignitaires de l'ordre pour l'inauguration du palais restauré.

L'arrestation de M. d'Arnim, annoncée par le télégraphe, est un fait grave, qui aura sans doute non moins de conséquences que de retentissement.

Il y a quelque temps déjà que les organes de M. de Bismark dénonçaient comme séditieuse l'attitude observée par M. d'Arnim, surtout depuis sa démission. Il paraît que M. d'Arnim, appuyé par le parti de la Croix et par les centres, était l'âme d'un mouvement politique dont les tendances étaient directement contraires aux desseins du prince chancelier.

Celui-ci, averti que M. d'Arnim se proposait de faire publier à Berlin un journal pour soutenir ses idées et celles de ses nombreux adhérents, aurait pris les devants, et c'est pour cela qu'auraient été ordonnées les perquisitions dont parle la dépêche. Quant à l'arrestation de M. d'Arnim, il est douteux qu'elle soit maintenue, mais elle n'en aura pas moins produit son effet.

En prenant l'initiative et la responsabilité d'un acte pareil, M. de Bismark s'est-il bien rendu compte des hostilités qu'il allait soulever et grossir ? En tout cas, il ne tardera pas sans doute à s'apercevoir que celui-là risque de perdre qui joue si gros jeu.

M. Ambroise Joubert, député de Maine-et-Loire, a adressé la lettre suivante à l'Univers, de Paris :

« Angers, 5 octobre 1874.

» Monsieur le rédacteur,

» La lettre de mon collègue et ami, M. de

la Bouillie, publiée dans votre numéro du 3 octobre, m'oblige à vous écrire pour vous donner des renseignements que vous semblez ignorer.

Il est très-exact que le 16 septembre M. de la Bouillie est venu me voir et m'a engagé à faire des démarches pour obtenir le désistement de MM. Bruas et Berger en faveur d'un nouveau candidat ; mais il aurait dû ajouter que ce candidat indiqué par lui partage les idées politiques de l'extrême-droite, afin d'établir à quelles conditions il offrait son concours et celui de ses amis. Peu d'instants après notre entretien, je me rendis à une réunion où se trouvaient des hommes influents, appartenant à toutes les nuances du parti conservateur. La question d'une candidature nouvelle y fut traitée d'une façon générale et écartée sans observation. Je crus agir sagement en ne produisant pas fort inutilement le nom du nouveau candidat indiqué par M. de la Bouillie.

» Veuillez, s'il vous plaît, insérer cette lettre dans votre prochain numéro, et agréer monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

» AMBROISE JOUBERT,  
» Député de Maine-et-Loire. »

M. le vicomte Arthur de Cumont, ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, et M<sup>me</sup> la vicomtesse de Cumont, accompagnés de M. Desjardins, sous-secrétaire d'Etat, et de MM. Rideau et Chauffard, chef et chef-adjoint du cabinet, sont allés visiter le Jardin des Plantes.

Son Excellence a paru prendre grand intérêt au nouvel aménagement de la galerie des reptiles.

## AFFAIRE PIA.

Nous avons dit hier comment fut résolue et préparée l'expédition radicale contre le village de Pia ; nous allons raconter aujourd'hui comment elle fut exécutée dans la nuit du 6 au 7 octobre.

Comme la horde républicaine témoignait de son impatience de venger la majesté du peuple outragée dans la personne de Salettes, on se mit en marche vers sept heures du soir.

Salettes, fier du beau costume de capitaine dont le préfet Jousserandot lui avait fait don pour récompenser et encourager son civisme, se prélassait en tête de la bande.

La garde nationale, dit le rapport, marchait péle-mêle, dans le désordre le plus complet.

Pendant le trajet, des gens des métairies voisines, armés de fusils, des francs-tireurs et des hommes à figure sinistre, venaient à chaque pas grossir la tourbe sauvage partie de Perpignan.

« Ce n'était pas, ajoute le rapport, une force publique escortant la justice ; c'était une foule sans frein, se ruant à l'assaut d'un pauvre village. Tout le long de la route ce n'était que menaces. »

Pendant ce temps-là, à Pia, les affiliés de Salettes, qui avaient été secrètement tenus au courant des événements, ne cessaient de chuchoter, de se faire des signes d'intelligence et de se passer des mots d'ordre, ou plutôt de désordre.

Les malheureux légitimistes, au contraire, sur lesquels l'orage allait fondre, ne se dou-

taient de rien et vaguaient comme d'habitude, soit à leurs occupations, soit à leurs distractions.

A huit heures, malgré les recommandations des magistrats, le village est envahi. Pour faire croire à une agression de la part des légitimistes et attiser ainsi la colère des patriotes, un coup de pistolet, le coup de pistolet de rigueur dans ces sortes d'occasion, éclate dans la nuit. C'est tout à la fois un signal et une excitation à la guerre civile. Quoique cette ruse, infâme et lâche, comme toutes les inventions de la Révolution, soit depuis longtemps éventée, il y a toujours des intéressés pour la nier et des sots pour s'y laisser prendre.

A Pia elle fit son effet comme à Paris. Les gardes nationaux, croyant ou feignant de croire à une agression des légitimistes, se mettent à traquer ceux-ci avec fureur. C'est Salettes, avec quelques-uns de ses dignes affidés, qui dirige cette chasse nocturne, se réservant d'opérer lui-même dans les bons endroits. D'abord il pénètre avec sa bande dans un petit café où il savait qu'il trouverait quelques légitimistes. Là se passent des scènes de violence horribles. Tous les habitués de cet établissement sont saisis, maltraités, insultés, attachés deux à deux par les mains avec une violence sauvage, traînés contre un ravin qui longe le village, et menacés par les gardes nationaux furieux d'être fusillés sur-le-champ.

M. Coffinhal, procureur de la République, veut s'opposer à ces violences ; mais son autorité est méconnue. Loin de diminuer, le nombre des arrestations ne fait que s'accroître.

« Le nombre des prisonniers augmentait à chaque instant, dit le rapport ; ils étaient amenés, attachés avec des cordes et des courroies. M. Coffinhal, au milieu de ses préoccupations, voyant la quantité de cordes qui avaient été nécessaires, se demandait souvent si on ne les avait pas préparées d'avance. »

Un gendarme a entendu dire que ces cordes avaient été apportées de Perpignan.

Les patriotes n'avaient oublié que la guilotine. Il est vrai que leurs fusils et leurs pistolets leur en ont tenu lieu.

Après avoir arrêté, lié, assommé et quelque peu volé les paisibles habitués du café en question, ces hommes de sac et de corde, poussés, excités par Salettes, se répandent par bandes dans les rues du village, proférant des menaces de mort, d'incendie, faisant voler aux éclats les portes des maisons qui leur sont signalées comme suspectes, violant les domiciles des familles les plus honorables, traquant, frappant, bafouant, assommant, arrêtant et liant tous ceux des membres de ces familles qui leur tombent sous la main.

» La plupart d'entre eux, dit le rapport, ont été arrachés de leur lit, menacés de mort, ont enduré les plus mauvais traitements et, finalement, se sont vus attachés comme des malfaiteurs, menés au Pont-Saint-Michel et de là à Perpignan. » Ni les femmes, ni les jeunes filles, ni les vieillards ne trouvaient grâce devant ces forcenés.

Mais celui de tous qu'on recherchait avec plus de rage, c'était l'ex-garde champêtre Salasc, celui qui la veille avait administré une si bonne correction à Salettes, et auquel ce dernier avait, la veille, adressé, selon l'accusation, une menace de mort.

Cette menace devait se réaliser dans cette nuit affreuse. Le malheureux Salasc ayant été découvert dans un grenier, reçu à la

hanche une balle dont il est mort quelques instants après.

Qui l'a assassiné? La justice n'a pu découvrir ce lâche patriote frappant dans l'ombre de la nuit et dans l'ombre de la foule. C'est sans doute le même qui, dans le sac de la maison du malheureux garde champêtre, a cru bon de socialiser à son profit soixante francs et quelques autres objets appartenant à cet affreux réactionnaire, à ce défenseur des classes spoliatrices, pour parler le langage de M. Lockroy, député et rédacteur du *Rappel*. Espérons que la justice finira par le découvrir.

A cet assassinat l'accusation en ajoute un autre, celui de Michel Rozat. Ce malheureux fut martyrisé, torturé avec une brutalité de sauvages. Tandis que l'un des républicains le larde à coups de baïonnette, l'autre l'assomme à coups de crosse; et quand son sang ruisselle et qu'il râle sous les mauvais traitements, on lui attache une corde au cou et on le traîne tout sanglant jusqu'au ravin, où étaient rangés et attachés les autres prisonniers au nombre de plus de soixante.

Michel Rozat ne fut pas achevé, il est vrai, par la meute qui le meurtrissait et le traînait; mais il ne survécut que peu de temps aux nombreuses blessures qu'il en avait reçues.

En présence de ces crimes, de ces scènes de cannibales, de ces violations de domicile, de ces maisons prises d'assaut, de ces femmes outragées, de ces hommes assommés et garrottés, de ces assassinats, de ces vols, quelle est l'attitude de la justice? Quelle est celle de la préfecture? Deux magistrats étaient sur les lieux, M. Coffinhal, procureur de la République, et M. Massé, juge d'instruction.

Le premier fit son devoir. Il écrivit au préfet une lettre par laquelle il l'avertissait de ce qui se passait et l'invitait à se rendre de suite à Pia. Mais M. Jousserandot, comptant la vie des honnêtes gens pour très-peu de chose, et heureux peut-être de la besogne que faisaient ses coreligionnaires, ne prit pas la peine de se déranger. Il avait à sa disposition, en sus de deux mille hommes de troupes régulières, cinquante gendarmes et soixante-douze cuirassiers de la garde, qu'il savait bien appeler quand il courait lui-même quelque danger; mais dans le cas présent, il jugea à propos de ne point troubler leur repos, de laisser passer ce qu'on appelle dans la secte la justice du peuple, et d'inaugurer ainsi le gouvernement du peuple par le peuple.

Seulement, quand ce digne préfet du 4 septembre vit à son réveil les 69 prisonniers que la bande radicale avait faits à Pia, et qu'elle traînait fièrement en prison, il se trouva quelque peu embarrassé. Cet embarras lui venait de ce que la justice du peuple ne se trouvait pas tout à fait d'accord avec celle du code. L'une exigeait que les 69 malheureux arrachés à leurs foyers fussent écroués, et M. Jousserandot ne pouvait décemment s'y refuser; c'eût été une hérésie démocratique. Mais l'autre, celle du code, s'y opposait formellement dans la personne de M. le procureur de la République Coffinhal.

Et si on passait outre, on risquait de se voir un jour inquiété par la loi violée. Comment donc faire pour écrouer les prisonniers sans assumer la responsabilité de cette mesure? Voici à quel moyen M. Jousserandot s'arrêta. C'est son secrétaire qui parle: « Je suis fort embarrassé, lui dit M. Jousserandot; M. Massé, juge d'instruction, ne veut pas procéder à une instruction sans un ordre d'écrou, et M. Coffinhal se refuse absolument à le donner. J'espère m'en tirer en faisant signer à Kremer (c'est le chef de l'expédition) une lettre dans laquelle il prendra la responsabilité des arrestations. »

Par ce moyen habile, mais peu généreux et peu loyal, la justice du peuple était respectée, la responsabilité déplacée, et le citoyen Jousserandot débarrassé.

Quant à M. Massé, juge d'instruction républicain, il a joué dans cet affreux drame un rôle qui prouve clairement qu'en lui l'esprit de parti a dominé l'esprit de justice et qu'il a pactisé avec les émeutiers.

Il nous reste encore à apprécier la conduite tenue en cette affaire par MM. Pierre Lefranc, député radical, et Escarguel, ancien maire de Perpignan et aujourd'hui député de même nuance que M. Pierre Lefranc. Nous le ferons dans un prochain numéro.

## Etranger.

ANGLETERRE.

Samedi dernier, le *Morning Advertiser* avait annoncé la conversion d'un personnage encore plus important que le marquis de Ripon, ajoutant que l'épouse de ce même personnage avait suivi ou suivrait prochainement l'exemple de son mari. Comme ce journal ne mentionnait point le nom de la personne et que d'ailleurs il ne paraissait point être une autorité suffisante, l'incident fut passé sous silence.

Aujourd'hui, la chose acquiert de la consistance, et outre que le *Morning Advertiser* répète son assertion et nomme cette fois le converti, le *Daily Telegraph*, de son côté, dit que des informations répétées prises auprès d'un des plus hauts dignitaires de l'Eglise lui permettent d'affirmer que la chose est vraie. Le nouveau converti, récemment introduit dans le sein de l'Eglise par l'évêque de Beverley, n'est autre que le duc de Northumberland.

Cet événement ne manquera pas de causer une très-grande sensation, car si le duc n'est point grand-maître de la franc-maçonnerie comme le marquis de Ripon, il est le chef d'une des plus anciennes et des plus riches familles duciales d'Angleterre.

Une circonstance à relever à propos de cette conversion, après le bruit qui s'est fait autour de celle du marquis de Ripon, est que le duc de Northumberland a toujours été connu comme un zélé conservateur.

Algernon-George Percy, 6<sup>e</sup> duc de Northumberland, est né en 1810. Il a été lieutenant et capitaine dans les grenadiers de la garde, lord de l'amirauté et vice-président du ministère du commerce. Il est député-lieutenant du comté de Northumberland et dispose de douze bénéfices ecclésiastiques. Conservateur, sa devise, d'après le *Parliamentary companion* de 1873, était qu'il fallait maintenir le caractère essentiellement protestant de la constitution anglaise.

RUSSIE.

Une singulière statistique :

« On ne trouve en Russie qu'un médecin pour 17,800 habitants. Dans le gouvernement de Perm et le cercle de Cherdink, il s'en trouve un pour 60,000 âmes. »

« On ne compte qu'un seul hôpital pour 175,000 habitants dans tout l'empire, un pour 6 millions de femmes en couches et 1 pour 1,350,000 enfants trouvés. »

Pour compléter cette nomenclature, ajoutons qu'il ne se trouve qu'un hospice pour 390,000 aliénés et un seul asile pour un million de sourds-muets.

ESPAGNE.

La *Politica*, organe particulier de M. Serrano, veut à tout prix une intervention prussienne en Espagne. Son premier article sur ce sujet, « Las Alianzas », a soulevé un tolle général; mais elle n'en persiste pas moins à soutenir qu'elle n'a demandé rien que de très-naturel et de très-nécessaire, vu le développement qu'a pris le carlisme. Pour donner plus de force à sa thèse, elle reproduit le texte du traité dit de la quadruple alliance, que signèrent, le 22 avril 1834, les représentants de l'Espagne, du Portugal, de l'Angleterre et de la France. La *Politica* est bonne logicienne: elle justifie une infamie par une honte.

ITALIE.

Nos dépêches d'Italie nous signalent deux manifestes électoraux d'un caractère bien différent: l'un du général Garibaldi, qui, d'insanité en insanité, en est venu à conseiller aux électeurs de choisir exclusivement pour députés des détenus politiques; l'autre, de M. Minghetti, le chef du cabinet actuel. Nous ne mentionnons le premier que pour mémoire. Quant au second, il était annoncé depuis quelque temps, et le résumé que nous en recevons confirme ce que l'on attendait de l'habileté prévoyante de M. Minghetti.

L'honorable président du conseil, s'adressant à ses électeurs de Legnano, et par eux à tout le pays, s'est exclusivement occupé des deux grands desiderata de la politique italienne: l'équilibre dans les finances et la pacification des provinces troublées par des

sectes de sicaires, comme la *mafia*, de Sicile, et la *camorra*, de Naples. Cette double plaie, le déficit et le brigandage, M. Minghetti veut résolument les faire disparaître, et, s'il y réussit, il aura plus fait pour consolider l'unité et assurer la prospérité du royaume que tous ceux qui voudraient précipiter l'Italie dans de nouvelles aventures. (Paris-Journal.)

## Nouvelles militaires.

C'est le 15 de ce mois que la classe de 1869 sera renvoyée dans ses foyers. Cette mesure va priver l'armée d'un nombre considérable de sous-officiers et caporaux que les régiments seront dans l'impossibilité absolue de remplacer. Par suite, le service et l'instruction des hommes vont souffrir, et il est urgent qu'on appelle le plus tôt possible sous les drapeaux la classe de 1873. Celle-ci donnera, on l'espère, plus d'éléments que la dernière pour la formation des cadres; toutefois, il n'est pas douteux que le maintien du volontariat d'un an ne nous apporte encore pour la valeur des sujets aptes à former des sous-officiers et tirés de cette classe bien des déboires et des mécomptes. Quand comprendra-t-on que le volontariat d'un an est une institution bâtarde qu'on devrait le plus tôt possible bannir de nos mœurs et de nos coutumes?

A la date du 11 septembre dernier, le ministre de la guerre a adressé aux généraux une circulaire dont la teneur suit :

« Mon cher général,

« Plusieurs rapports de nos attachés militaires ou officiers, envoyés en Allemagne pour y suivre les manœuvres, ont fait tout particulièrement ressortir le calme et la sobriété de commandement employés dans l'armée allemande; le geste se substitue même parfois au commandement à haute voix.

« Cette manière d'agir, aujourd'hui familière à nos voisins, offre le précieux avantage de tendre continuellement l'attention des troupes, et de leur donner en même temps des allures tout-à-fait disciplinées dès qu'elles sont sous les armes.

« J'appelle tout particulièrement votre attention, mon cher général, sur des résultats aussi satisfaisants, et je voudrais voir s'introduire peu à peu dans notre armée un semblable progrès. On peut, en effet, sans nuire à la netteté et à l'énergie du commandement, réformer une tendance qui nous est habituelle et qui résulte de notre caractère national, mais se traduit par des éclats de voix aussi bruyants que possible.

« Je me préoccupe, du reste, en ce moment, des moyens de réduire au strict nécessaire les répétitions de commandement indiquées par nos ordonnances actuellement en vigueur et qui ne font que compliquer l'exercice du commandement supérieur, surtout dans le cas de réunions de troupes de quelque importance.

« Je vous prie de m'adresser vos appréciations personnelles sur cette question et les moyens que vous suggérerait votre haute expérience de la guerre et des choses militaires.

« Recevez, etc.

« Général de CISEY. »

Cette circulaire sera accueillie dans l'armée avec la plus vive satisfaction. En effet, elle répond à un besoin qui s'est manifesté en France bien longtemps avant la guerre, mais que l'expérience de celle-ci et une étude plus intime des armées étrangères, particulièrement de l'armée allemande, n'ont fait que développer.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Par arrêtés du ministre des finances, ont été nommés :

M. Geoffroy (Paul-Marie-Alphonse), percepteur du Puy-Notre-Dame, 4<sup>e</sup> classe, à la perception de Jaligny (Allier), 4<sup>e</sup> classe.

M. Gourlaouen (Arthur-Gustave-Joseph), percepteur en disponibilité, à la perception du Puy-Notre-Dame, 4<sup>e</sup> classe.

Dans le canton de Montfaucon, où il va être procédé à un second tour de scrutin pour l'élection d'un conseiller général, M.

Cady s'est désisté en faveur de M. de la Blotais qui réside dans le canton et est très-sympathique.

M. de la Blotais et M. Cady avaient réunis ensemble 1,409 voix, et M. Paul Mayaud 934.

Le ministre de l'agriculture vient de demander aux compagnies de chemins de fer que les blés de semence que les agriculteurs font venir de pays étrangers ne soient pas soumis aux retardements du stage dans les gares et soient envoyés directement aux acquéreurs.

Un accident qui s'est terminé assez malheureusement a eu lieu samedi dernier à Loudun. M. Boilève, meunier aux Trois-Moutiers, arrivait à Loudun par la rue Pasquin, quand son cheval s'emporta tout-à-coup et partit à fond de train. En tournant sur la route des Trois-Moutiers, la voiture versa, mais le cheval continua sa course, traînant le malheureux Boilève, qui était resté dans les débris de la voiture. Un employé de l'octroi se jeta bravement à la tête du cheval et parvint à l'arrêter. Ce courageux employé transporta le blessé chez lui et lui prodigua ses soins; il avait une épaule cassée et plusieurs fortes contusions qui ne mettent cependant pas ses jours en danger.

On mande d'Andouillé (Mayenne) qu'un grand crime a été découvert.

Une vieille femme septuagénaire, la veuve Sissé, qui vivait à Andouillé dans une maison apparente, a été trouvée dans son domicile frappée de plusieurs coups de couteau; elle ne donnait plus signe de vie.

Les magistrats, prévenus en toute hâte, se sont transportés sur le lieu du crime. Au dernier moment, on dit qu'un individu, soupçonné du crime, a été arrêté.

Le ministre de l'instruction publique vient de communiquer au conseil d'Etat le projet de loi relatif aux instituteurs et aux institutrices. Les dispositions qu'il renferme se rapportent : 1<sup>o</sup> au traitement fixe; 2<sup>o</sup> à la rétribution mensuelle; 3<sup>o</sup> aux pensions de retraite. Le projet de loi sera discuté au début de la prochaine session.

Une circulaire du même ministre, adressée le 9 septembre aux préfets, est relative au projet de loi sur les traitements et les pensions de retraite des instituteurs qu'une commission parlementaire est chargée d'examiner. L'ajournement de la discussion en séance publique a été prononcé; mais le projet a été maintenu à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Il importe de mettre à profit ce délai de plusieurs mois pour compléter, au point de vue financier, l'étude des mesures projetées.

Les préfets ont reçu du ministère de l'intérieur une importante circulaire relativement à l'application de la loi du 30 juillet 1874 sur l'ajournement de la session des conseils généraux.

Les délais accordés étant fort courts, la première partie de la session des conseils d'arrondissement ne pourra guère se tenir, comme à l'ordinaire, avant la réunion du conseil général.

D'après les instructions du ministre, ce retard ne doit point empêcher les préfets de préparer, dès maintenant, leur rapport sur la situation du département, ainsi que le projet du budget 1875. Si les conseils d'arrondissement fournissent par la suite des renseignements importants, ils pourront faire l'objet d'une communication spéciale à l'assemblée départementale. Mais le rapport sur la situation, ainsi que le projet du budget, devront, en tout état de cause, être distribués huit jours au moins avant l'ouverture de la session.

Cette distribution sera faite non-seulement aux conseils généraux ne faisant point partie de la série sortante, mais encore au président ainsi qu'aux membres de la commission départementale, alors même qu'ils feraient partie de la même série. Ces derniers, en effet, dont les pouvoirs devaient expirer le 17 août, les conservent jusqu'à l'installation de leurs successeurs.

C'est définitivement du 1<sup>er</sup> au 25 octobre que doivent avoir lieu les différentes opérations relatives à l'établissement et à la publication des listes de classement des volontaires d'un an, ainsi que l'examen des de-



Texte : Histoire de la Semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Le Congrès des Orientalistes. — La nuit porte conseil, nouvelle par Jean Jacques (suite). — Courses du bois de Boulogne. — Bulletin bibliographique. — De la politesse et de quelques usages mondains (suite). — Revue financière de la semaine. — Nos gravures : Elie de Beaumont; — L'île Maurice; — Un café-concert à San-Francisco; — La partie de dominos, tableau de M. Salzedo; — La villa Torlonia, tableau de M. Castiglione; — Exposition de l'Union centrale des beaux-arts appliqués à l'industrie : un vase monumental exposé par la maison Christoffe; — L'établissement Parent, Schaken, Houel et Caillet (Compagnie de Fives-Lille). — Faits divers. — Echees.

Gravures : M. Elie de Beaumont, — L'île Maurice. — M. le Dr BIRCH, président du Congrès des Orientalistes à Londres. — Etats-Unis : un café-concert à San-Francisco. — La partie de dominos, d'après le tableau de M. Salzedo. — La villa Torlonia, d'après le tableau de M. Castiglione. — Exposition des beaux-arts appliqués à l'industrie : vase

exposé par la maison Christoffe. — Voyage du maréchal de Mac-Mahon dans le Nord : visite du maréchal à l'usine de MM. Parent, Schaken, Houel et Caillet, à Fives-Lille : l'atelier de montage des machines fixes; — Vue générale de l'usine de Fives-Lille. — Rébus.

LIBRAIRIE HACHETTE ET Co, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITRE, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 140 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873. Le 87° fascicule, RED à REL, est en vente.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, consti-

pations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castilestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 48,614.

M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, de 7 ans de Maladie du foie, d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N° 62,986.

M<sup>me</sup> Martin, de Suppression des règles et Danse de Saint-Guy, déclarée incurable, parfaitement guérie par la Revalescière.

Cure N° 65,112.

E. Payard, de Gastralgie et Vomissements. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N° 62,845.

M. Boillet, curé, de 36 ans d'Asthme avec étouffements dans la nuit.

Cure N° 70,421.

M. A. Spadaro, d'une Constipation opiniâtre de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne

avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 32 et 60 épiciers, rue Saint-Jean; M<sup>me</sup> GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. Du BARRY et Co, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers : 5 heures 50 minutes du matin. 11 — » — du soir. 6 — 10 — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur : 5 heures 40 minutes du matin. 10 — 40 — du soir. 5 — 35 — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 OCTOBRE 1874.

Table with 12 columns: Valeurs au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse, Valeurs au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse, Valeurs au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse. Rows include various financial instruments like 3% jouissance 1er juin, 4 1/2% Jouiss. mars, Crédit Mobilier, Canal de Suez, etc.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 4 mai 1874).

Table with 2 columns: DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS and DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. Lists departure times for various routes.

Tribunal de Commerce de Saumur. FAILLITE CHARLES COUTARD. Les créanciers de la faillite du sieur Charles Coutard, pépiniériste à Doué, sont invités à se présenter, le mercredi 14 octobre 1874, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur...

Tribunal de Commerce de Saumur. FAILLITE ALEXANDRE COUTARD. Les créanciers de la faillite Alexandre Coutard, pépiniériste à Doué, sont invités à se présenter, le mercredi 14 octobre 1874, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur...

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur. A VENDRE A L'AMIABLE, UNE BELLE PRAIRIE Contenant Cinquante-cinq hectares, Située près la ville de Saumur, au confluent de la Loire et du Thouet. S'adresser, pour les renseignements et pour traiter : 1° A M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur; 2° A M. PRINCE-GAUDIN, expert à Langeais. (494)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur. A VENDRE MAISON Rue de Bordeaux, n° 7, AVEC JARDIN. S'adresser audit notaire. (1)

Etude de M<sup>e</sup> RIBREAU GRANDMAISON, notaire à Brion.

GRANDE VENTE DE MEUBLES Au château du Bourg-Joly, commune de Saint-Martin-de-Sanzois (Deux-Sèvres). Le dimanche 11 octobre 1874 et jours suivants, à la requête de M. François-Charles Maubert, expert, demeurant à Saumur, agissant comme administrateur de la succession de M<sup>me</sup> Julie-Lucile Allain, veuve de M. Athanase Peltier, propriétaire, décédée à Saumur, le 22 juin 1874, fonction à laquelle il a été nommé, suivant jugement du tribunal civil de Saumur, en date du 2 juillet 1874. Il sera procédé, dans la vaste cour du château, par le ministère de M<sup>e</sup> Ribreau Grandmaison, notaire à Brion, à l'adjudication du nombreux et important mobilier dépendant de la succession. CETTE VENTE COMPRENDRA : 1° Tous les objets à l'usage des cuisines : chenets, pelles, chaudrons, casseroles, vaisselle, poêles, tables, huches, chaises, billot, garde-manger, etc. 2° Un mobilier de salle à manger, composé d'une grande table, deux beaux buffets, chaises, fauteuils, guéridons, garniture de cheminée, cadres, nappes, serviettes, etc. 3° Ameublement de salon et ameublement complet de dix chambres à coucher, comprenant tables, armoires, chaises en noyer et acajou, commodes antiques, lits garnis, litige flu, rideaux, glaces et pendules, bureau, fusils, instruments d'arpentage, dictionnaire de Trévoux et autres ouvrages. 4° Divers instruments d'agriculture et de jardinage, charrettes, charnières, cabriolet et harnais, échelles, bois d'ouvrage et de chauffage, éperriers, seine et autres filets, ferrailles, etc. Et 5° cinq barriques, contenant 11 hectolitres 50 de vin blanc de 1873 et environ 2,000 bouteilles de vins fins et autres, fûtaillies, tonnes et bouteilles vides, foin de la récolte 1873 et quantité d'autres objets. On paiera comptant, plus cinq pour cent. (486)

Etudes de M<sup>e</sup> GOULIPEAU, notaire, et TIREAU, avoué aux Sables-d'Olonne.

A VENDRE PAR LICITATION, Le samedi dix octobre prochain, à midi, En l'étude de M<sup>e</sup> GOULIPEAU, notaire aux Sables-d'Olonne. 1° Le domaine de la Char-mellerie, situé commune d'Olonne, à deux kilomètres des Sables-d'Olonne, comprenant maison de maître et pourpris, une borderie et une métairie, contenant cinquante-huit hectares quatre-vingt-dix ares soixante-trois centiares. Mise à prix..... 100,000 fr. 2° La métairie des Plesses, située commune du Château-d'Olonne, à trois kilomètres des Sables-d'Olonne, contenant vingt-trois hectares soixante-trois ares cinquante-sept centiares. Mise à prix..... 34,000 fr. 3° Les deux métairies de la Poitiverrière, même commune, à quatre kilomètres des Sables-d'Olonne, contenant : l'une vingt hectares quarante-trois ares quatre-vingt-quinze centiares. Mise à prix..... 50,000 fr. L'autre quinze hectares dix-huit ares quatre-vingt-dix-sept centiares. Mise à prix..... 24,000 fr. 4° La métairie de l'Emérière, située commune de Grosbreuil, contenant trente-sept hectares soixante-dix-sept ares quatre-vingt-cinq centiares. Mise à prix..... 40,000 fr. 5° Une vaste maison, sise aux Sables-d'Olonne, rue de l'Hôtel-de-Ville, 46. Mise à prix..... 25,000 fr. 6° Diverses parcelles de terres, sises commune d'Olonne,

et maisons et jardins, situés aux Sables-d'Olonne. S'adresser à M<sup>e</sup> GOULIPEAU et à M<sup>e</sup> TIREAU, avoué aux Sables-d'Olonne. (458)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur. A CEDER De suite, LA MAISON DE COMMERCE De M. MENIER Négociant-Distillateur A SAUMUR. S'adresser, pour avoir des renseignements et pour traiter, à Saumur, à M. GUÉRIN, levée d'Enceinte, à M. PLOUST, rue Beaurepaire, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (514)

Etude de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saint-Mathurin. A AFFERMER Pour le 2 février 1875, UNE PRAIRIE Nommée L'ILE SAINT-JEAN, Située commune de Saint-Rémy-la-Varenne, et, par extension, commune du Thouret, contenant 27 hectares environ. Cette prairie peut être exploitée avantageusement par un herbager. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M. PRIOU-CAILLEAU, expert à Grézillé, ou à M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saint-Mathurin. (472)

A LOUER UNE MAISON Rue Cendrière, n° 8 et 10, Comprendant : Au rez-de-chaussée, cuisine, office, galerie vitrée, salle à manger, grande pièce à cheminée à côté; Au premier étage, salon, quatre chambres à coucher avec cabinets de toilette, lieux à l'anglaise; Trois chambres de domestiques et greniers; Cour, écurie et remise; caves. S'adresser à M. BEAGREPAIRE, avoué. (328)

COMMUNE DE GRÉZILLÉ.

ADJUDICATION DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAIRIE ET D'UNE ÉCOLE Le Maire de la commune de Grézillé prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Grézillé, le dimanche 11 octobre 1874, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après : Construction d'une Mairie et d'une École, s'élevant, honoraires d'architecte non compris, à 12,715 fr. 50 c. Le devis et le cahier des charges sont déposés à la Mairie de Grézillé, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours. A la Mairie de Grézillé, le 20 octobre 1874. Le Maire de Grézillé, P. RENOUX. (462)

A VENDRE DEUX CHIENS COUCHANTS BIEN DRESSÉS. S'adresser à GALLAIS, à la Belorderie, commune de Verrée.

FABRIQUE D'ENCRE de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

L. HUET, NATURALISTE-EMPAILLEUR, Rue de Fenel, maison Alleaume, A SAUMUR. À l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'il se charge d'empailer toutes sortes d'animaux, d'après les procédés les plus connus et les meilleurs. Il construit également des arbres artificiels avec oiseaux, pour l'ornement d'appartements. Le tout à des conditions très-avantageuses. (202) Saumur, imprimerie P. GODET.